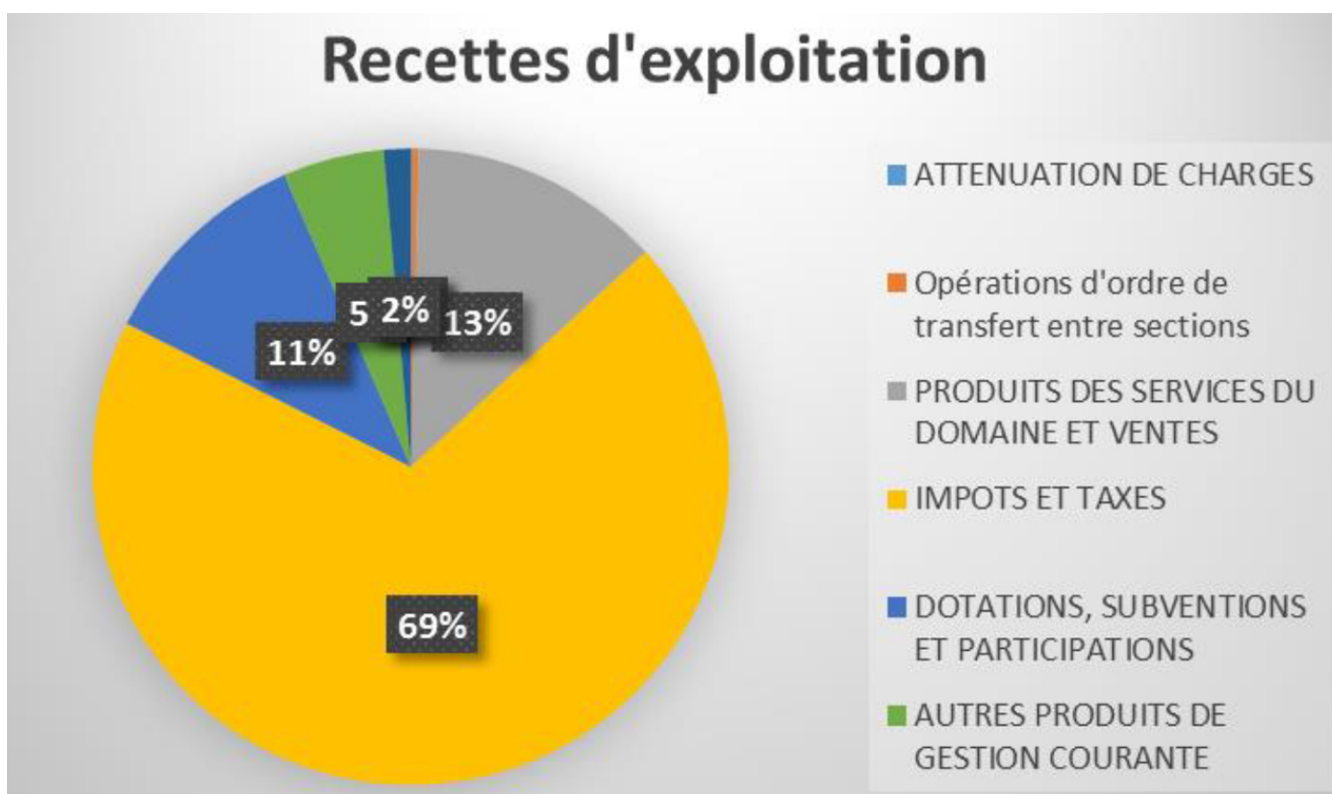
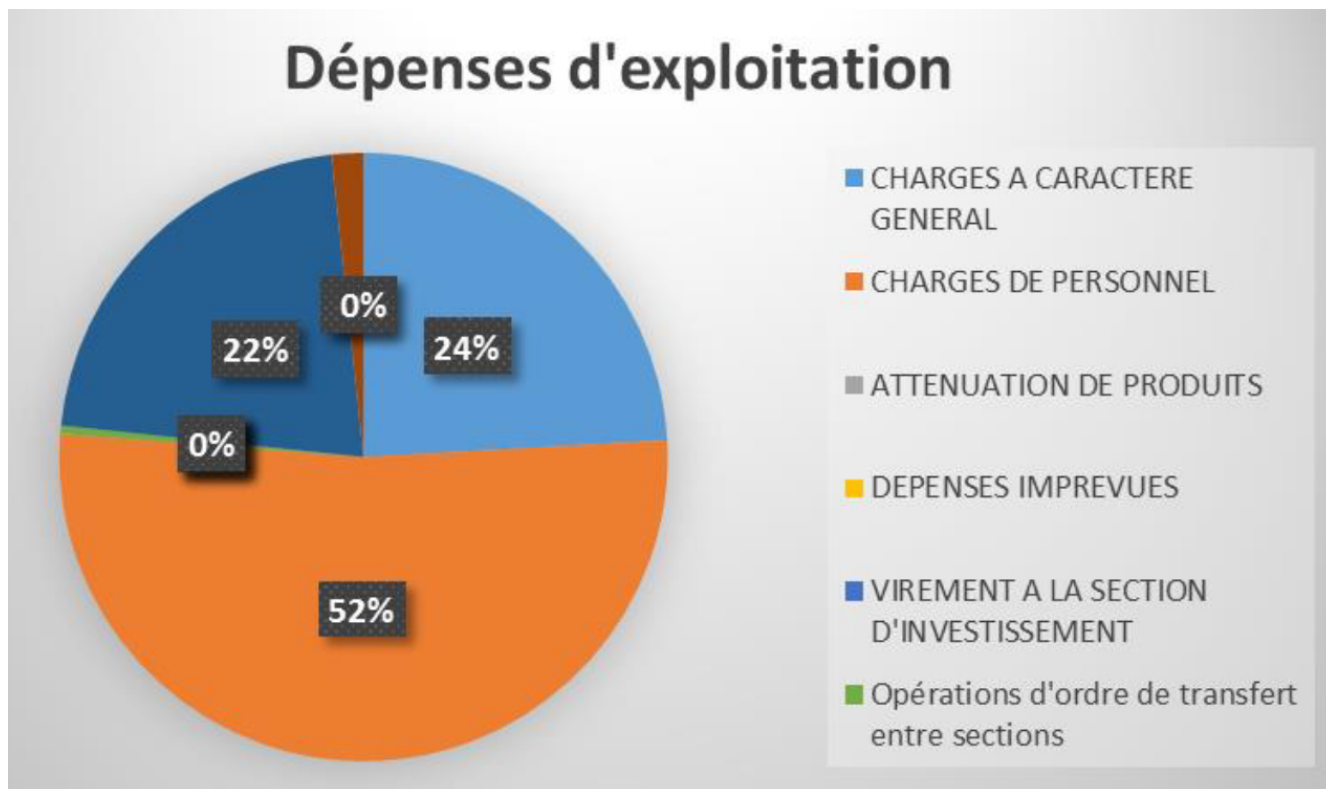


## SÉANCE DU 11 AVRIL 2018

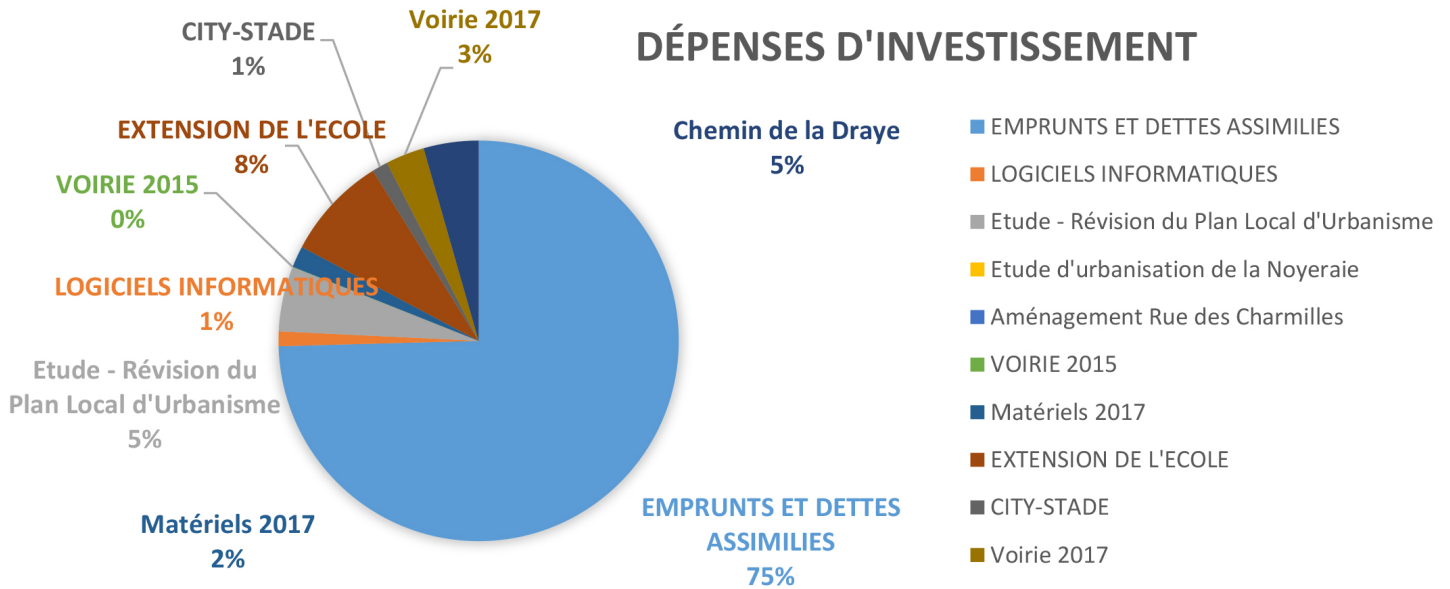
*Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, MORIN Claire, CRON Lionel, FORIEL Laurent, MILLON Cédric*

*Absent : RIQUET Guy,*

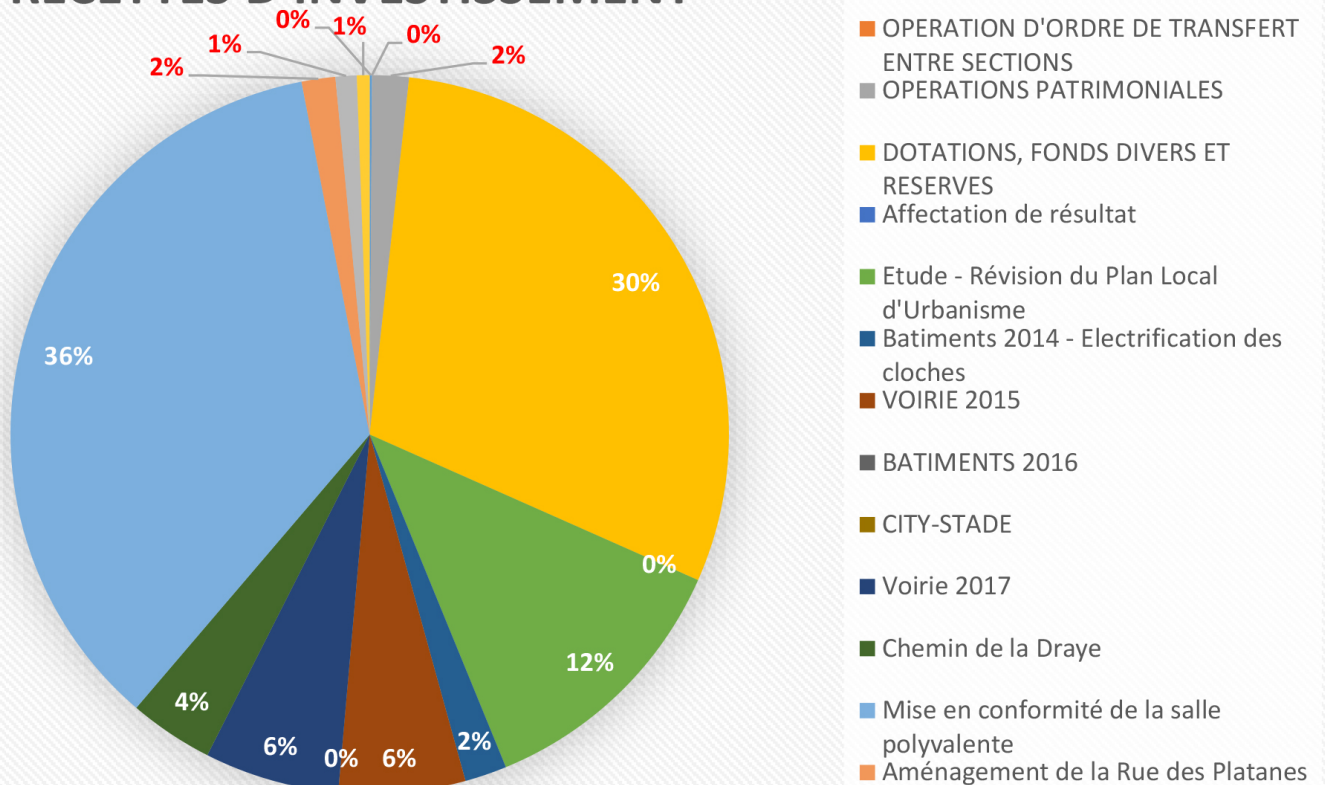
### BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## VOTE DES TROIS TAXES D'IMPOSITION 2018

Lors de la séance, le Conseil Municipal a décidé de modifier les taux d'imposition des trois taxes de 8 %. Pour 2017, les taux sont donc les suivants :

Taxe	Bases d'imposition effectives 2017	Bases d'imposition notifiées 2018	Variation des bases/N-1	Taux d'imposition de 2017	Taux d'imposition votés 2018	Variation de taux /N-1	Produit 2017 sur les bases 2017	Produit résultant de la proposition 2018	Variation du produit / N-1
d'Habitation	641 850,00 €	662 500,00 €	3,2172626	9,75	10,53	8	62 580,38 €	69 761 €	11,47464361
Foncière (bâti)	603 754,00 €	619 200,00 €	2,558326736	11,57	12,50	8,03802939	69 854,34 €	77 400 €	10,80199518
Foncillère (non bâti)	21 035,00 €	21 200,00 €	0,784406941	38,56	41,64	7,98755187	8 111,10 €	8 828 €	8,834613719
						Total	140 545,81 €	155 989 €	10,98796281

Pour la commune, le produit attendu de ces impôts représente un montant estimé à 155 989 €

## **BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le détail des prévisions budgétaires a été travaillé en Commission des Finances le 15 mars et le 3 avril dernier. Le présent budget est présenté et voté avec les reprises de résultats de fonctionnement et d'investissement constatés au 31/12/2017.

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 538 034.43 € et la section d'Investissement à 193 635.56 €. Les membres du conseil Municipal sont invités à signer la page de signature du budget.

Pour 2018, il est prévu en section d'investissement :

- Démarrage des travaux de mise en conformité de la salle polyvalente
- Réalisation de l'étude d'urbanisation de la Noyeraie
- Révision du Plan Local d'Urbanisme

## **USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU – AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 DE BELLE ENVIRONNEMENT**

Par délibération du 4 octobre 2017 il a été décidé de retenir les entreprises pour la rénovation de l'usine de traitement de l'eau aux rayons ultra-violetts.

Dans le cadre du suivi de chantier, il a été décidé de réaliser certains travaux (fourniture et pose d'une échelle aluminium et modification d'un disconnecteur dans la chambre de vanne). Il convient donc de rédiger l'avenant ci-après :

Lot n°	Désignation du lot	Entreprise proposée	Montant du marché initial HT	Montant de l' (des) Avenant(s) HT	Montant du marché arrêté HT
1	Travaux AE, Chaudronnerie et automatisme	BELLE Environnement	40 524.33 €	1 511.55 €	42 035.88 €

## **USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU – AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 25 mai 2016, l'établissement S.E.D. Ingénierie conseil (Structures Etudes Diagnostics) a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant total de 5 160.00 € HT concernant les travaux de rénovation de l'usine de traitement des eaux.

Or, il s'avère que la mission « DET – Direction de l'Exécution des travaux » n'a pas été assurée par l'établissement S.E.D. Aucune réunion hebdomadaire n'a été programmée, aucun suivi des factures établies par les entreprises.

Il a proposé de déduire la mission DET d'un montant de 1 511.55 € HT. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est rédigé. Le montant des honoraires sont à présent ramené à 3 348.45 € HT.

## **SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Celui-ci est consultable sur le site ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

## **INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION AVEC VALENCE ROMANS AGGLO PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSE DE BORNES WIFI CIGALE**

Dans le cadre de la politique d'aménagement numérique du territoire porté par Valence Romans Agglo, il a été décidé d'étendre le réseau WI.FI public afin de constituer un vaste réseau intercommunal sur de nouveaux sites et dans 54 communes du territoire.

Ce dispositif permettra d'offrir un point d'accès libre aux services et à l'information disponibles via internet à la population ainsi qu'aux visiteurs.

Une borne WIFI sera installée sur le bâtiment de la mairie. Cette borne est omnidirectionnelle à usage rayonnant d'environ 50 m et directionnelle à usage plus directif d'une portée plus importante (jusqu'à 300 m).

Une convention est signée pour mettre à disposition le domaine public

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

*Prochain conseil municipal le mardi 3 juillet à 19h*